

SCI Michel THOMAS - contact

De: SCI Michel THOMAS - contact <contact@scimt.fr>
Envoyé: mardi 16 janvier 2024 16:37
À: Andres ALVAREZ
Objet: ASL Flandre Sud : exercice 2023 - compte 401 OLLIADE

Bonjour M. ALVAREZ,

Par AG en date du 09 mars 2023, les membres de l'ASL Flandre Sud ont approuvé la résolution 6. DESIGNATION Président ASL et autorisé le Président de séance à signer le contrat de Président de l'ASL.

Le paragraphe 7.1.5 du dit contrat fixe les modalités de rémunération forfaitaire annuelle sur la base de 9.880 € HT soit 2.470 € par trimestre

La comptabilisation compte 401 Olliade des factures :

- SH-2023-1613 montant 5.928 € (soit 4.940 € HT) libellé 3^{ème} trimestre 2023 au lieu de 1er semestre 2023
- SH-2023-2072 montant 5.928 € (soit 4.940 € HT) libellé 4^{ème} trimestre 2023 au lieu de 2^{ème} semestre 2023

Soit un montant de 9.880 € HT pour l'exercice 2023.

La date d'effet du contrat est celle de la date de l'AG soit le 09 mars 2023 ; la période de facturation est de 3 trimestres (7.410 € HT +TVA) et non de 4 pour cet exercice.

Dans l'attente de vous lire,

Bien cordialement

Th. THOMAS